

Procès-verbal de la 194^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 10 février 2015, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Chantal Fournier Chantale Perreault Diane Raymond Francine Ranger
Messieurs	Marcel Côté Michel Rouleau

Absence motivée :

Monsieur	Guy J. Vandandaigue
----------	---------------------

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information René Parent, directeur des grands chantiers Yvon Tousignant, cadre conseil au collège constituant de L'Assomption

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette
--------	-----------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

194.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par Mme Chantal Fournier,

CERL-150210-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 194.1 *Adoption de l'ordre du jour*
- 194.2 *Adoption du procès-verbal de la 191^e assemblée du comité exécutif*
- 194.3 *Adoption du procès-verbal de la 192^e assemblée du comité exécutif*
- 194.4 *Adoption du procès-verbal de la 193^e assemblée du comité exécutif*
- 194.5 *Suite(s) aux procès-verbaux*
- 194.6 *Révision budgétaire 2014-2015*
- 194.7 *Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 194.8 *Recommandation pour l'attribution du contrat de services d'audit externe*
- 194.9 *Informations*
- 194.10 *Divers*
- 194.11 *Levée de l'assemblée*

Adoptée à l'unanimité.

194.2 Adoption du procès-verbal de la 191^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Chantale Perreault,

CERL-150210-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 191^e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le lundi 17 novembre 2014. »

Adoptée à l'unanimité.

194.3 Adoption du procès-verbal de la 192^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Chantale Perreault,

CERL-150210-03

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 192^e assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le mardi 25 novembre 2014. »

Adoptée à l'unanimité.

194.4 Adoption du procès-verbal de la 193^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Francine Ranger,

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 193^e assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le 5 décembre 2014. »*

Adoptée à l'unanimité.

CERL-150210-04

194.5 Suite(s) aux procès-verbaux :

Le directeur général fait part des suites qui ont été données aux différents dossiers.

194.6 Révision budgétaire 2014-2015 :

La directrice des ressources financières et de la formation continue présente le budget révisé 2014-2015 du Cégep régional de Lanaudière. Un surplus budgétaire global de l'ordre de 137 k\$ est prévu au terme de la présente année financière.

Attendu les articles 1.03 et 1.05 du Règlement de gestion financière prévoyant notamment que le comité exécutif examine au moins semi-annuellement l'évolution globale des revenus et des dépenses du Cégep régional;

Attendu la consultation effectuée auprès des directions des collèges constituants et du CRPC;

Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;

Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par Mme Chantal Fournier,

« *Il est résolu d'adopter le budget révisé 2014-2015 ainsi que les ajustements au budget 2014-2015 à l'égard des rubriques de revenus et des autres dépenses. »*

Adoptée à l'unanimité.

CERL-150210-05

194.7 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :

La directrice des ressources financières et de la formation continue présente le dossier.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement et qu'ils devront donc par la suite générer des revenus pour en autofinancer les opérations;

Attendu les résultats financiers et les soldes de fonds au terme de l'exercice 2013-2014;

Attendu la nécessité d'investir dans le développement de programmes, de services et de projets;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration :

Siège social :

- d'annuler l'affectation de 21 932 \$ provenant du surplus du siège social pour les projets régionaux;*
- d'affecter une somme de 21 932 \$ provenant du surplus du siège social pour compenser en partie la deuxième compression budgétaire de 2014-2015;*

- *d'affecter une somme de 42 942 \$ provenant du surplus du siège social pour le développement;*

Activités régionales :

- *d'annuler l'affectation de 42 942 \$ provenant du surplus des activités régionales - sport. »*

Adoptée à l'unanimité.

194.8 Recommandation pour l'attribution du contrat de services d'audit externe :

La directrice des ressources financières et de la formation continue présente le dossier et répond aux questions des membres.

Un appel d'offres public pour les services d'audit externe a été publié le 9 janvier 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 janvier 2015. Six soumissions ont été déposées à l'heure prescrite.

Les membres du comité de sélection se sont réunis le 2 février dernier afin de procéder à l'évaluation qualitative des soumissions, le tout conformément à la *Politique concernant les procédures d'attribution des mandats d'audit.*

Considérant que l'évaluation du dossier soumis est jugée de qualité et respecte en tous points les exigences de l'appel d'offres, la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information recommande d'octroyer le contrat d'audit externe au soumissionnaire dont le prix ajusté est le plus bas, soit la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. pour les années 2014-2015 à 2018-2019, pour un montant de 136 750,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert plus amplement aux prescriptions du devis et à sa soumission déposée le 27 janvier 2015.

Attendu l'article 26.3 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui précise que le collègue nommé, pour chaque exercice financier, parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26), un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du collègue;

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour les services d'audit externe pour le Cégep régional de Lanaudière;

Attendu les six firmes ayant déposé leur offre de services;

Attendu l'article 3 de la Politique concernant les procédures d'attribution des mandats d'audit qui précise la composition du comité de sélection;

Attendu l'analyse qualitative des soumissions réalisée par le comité de sélection;

Attendu la durée du mandat de cinq (5) ans confirmé d'année en année au terme d'une évaluation des services rendus;

Attendu le prix soumis pour l'année 2014-2015 et les quatre années subséquentes;

Attendu que le prix soumis tient compte que la firme d'auditeur externe procédera à une mission d'examen pour la Fondation du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par Mme Chantale Perreault,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'octroyer le contrat de services d'audit externe au soumissionnaire dont le prix ajusté est le plus bas, soit la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. pour les années 2014-2015 à 2018-2019, sous réserve de l'avis favorable du comité d'audit interne suite à l'évaluation annuelle de la firme d'auditeur externe, pour un montant de 136 750,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 27 janvier 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-150210-07

194.9 Informations :

Sans objet.

194.10 Divers :

Sans objet.

194.11 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée